

## INTRODUCTION

Au cours des deux dernières années, les experts de la protection sociale ont développé des outils et des documents de référence ([cadre de protection sociale réactive aux chocs](#) de l'Oxford Policy Management et le document "Unbundled" de la Banque mondiale) pour aider à opérationnaliser les concepts de « protection sociale adaptative/réactive aux chocs », en mettant l'accent sur les Filets de Sécurité Sociale (FSS). Cependant, en Afrique de l'Ouest et du Centre, la plupart des systèmes de protection sociale sont naissants sur le plan administratif et opérationnel. Certains praticiens travaillant dans ces pays estiment donc qu'il est prématuré de travailler sur une dimension « réponse aux chocs » de ces systèmes, alors que la Banque mondiale travaille activement avec les gouvernements pour y parvenir. Néanmoins, dans les pays où la communauté humanitaire est activement engagée, soit en apportant un soutien aux groupes vulnérables touchés par des crises chroniques, soit en répondant à des catastrophes humanitaires plus aiguës, il y a une volonté croissante (menée par les bailleurs et les gouvernements hôtes) pour développer des solutions opérationnelles pour articuler les transferts monétaires (TM) d'urgence mis en œuvre par les acteurs humanitaires et les FSS gérés par le gouvernement. Une coordination accrue devrait en effet permettre d'éviter les doublons et les litiges, de réduire les gaps, de promouvoir des systèmes viables à long terme et de maximiser les ressources. Mais elle pourrait aussi étendre la portée ou la couverture et ainsi renforcer l'impact des FSS. Le respect des principes humanitaires demeure toutefois l'une des principales préoccupations de la communauté humanitaire.

Malgré une connaissance et une harmonisation accrues entre les humanitaires et les acteurs de la Protection Sociale (PS) pour relever les principaux défis, les praticiens de terrain ont encore du mal à rendre cette connexion opérationnelle. S'appuyant sur les outils déjà développés dans la région pour soutenir cette réflexion (les [orientations du CaLP](#), les [recommandations](#) de l'atelier organisé par la Plateforme régionale sur la PS, la [cartographie des FSS au Nigeria](#), les [récents webinaires](#)) enrichis par l'expérience empirique, ce tableau sommaire vise à appuyer les acteurs dans la « dernière ligne droite », complété par le soutien technique fourni par les bureaux régionaux et nationaux des membres de la plateforme régionale de Protection Sociale, pour :

- Aider les acteurs nationaux à situer leur pays et faire une analyse en termes de contexte et de systèmes ;
- Identifier les aspects clés à prendre en compte et guider les acteurs nationaux vers les ressources et les outils ;
- Appuyer les acteurs nationaux à prendre des décisions opérationnelles contribuant à relier les TM humanitaires aux FSS en fonction de leur contexte.

## COMMENT MOBILISER ET UTILISER CE TABLEAU ?

Les praticiens (Groupes de Travail sur les TM, structure de coordination nationale ou, et de préférence, conjointement) peuvent évaluer chaque aspect opérationnel pour faire un état des lieux et comprendre le niveau actuel d'articulation entre les systèmes/approches humanitaires et gouvernementaux. Sur cette base ils peuvent définir un niveau d'intégration souhaitable en fonction de leur contexte spécifique et des considérations générales énumérées dans le tableau ci-dessous. Les acteurs peuvent choisir et combiner différents niveaux d'articulation pour chaque élément de la chaîne de mise en œuvre. Les partenaires de mise en œuvre peuvent choisir, par exemple, des sources de financement parallèles, les combiner avec le système national d'enregistrement et s'aligner dans la mise en œuvre des paiements (montant, fréquence, etc.). Ce cadre partagé permettra de définir une direction commune et des actions concrètes pour améliorer la connexion et la coordination entre les TM humanitaires et les FSS.

NIVEAU D'INTERCONNEXION <sup>1</sup>

ASPECTS TECHNIQUES À ABORDER <sup>2</sup>

PARTAGE D'INFORMATION

**Systèmes parallèles**  
(Il n'y a pas d'aspect approprié ou suffisamment mûr pour avancer sur l'alignement, mais les informations pertinentes sont partagées entre les systèmes afin de tenir tous les acteurs au courant de ce qui est mis en œuvre)

**1. Financement**  
(Existe-t-il des sources de financement communes ? Existe-t-il une stratégie de financement du gouvernement ? Faut-il développer de nouveaux mécanismes de financement rapide ? Les SAP et les mécanismes de déclenchement sont-ils en place ? Pool funds ? Est-ce approprié ?)

**2. Cadre légal et politique**  
Quelles sont les réglementations en place en termes de montant, de protection des données, de mécanisme de mise en œuvre, de stratégie nationale de Protection Sociale ?)

IDENTIFICATION DE SYNERGIES POTENTIELLES

**Ajustements**  
(Absence de ou insuffisance de ressources pour le développement de connexion verticale mais un nouvel élément ou un nouveau choc appelle à recentrer le programme sur les groupes les plus vulnérables : déplacements, épidémies...)

**Alignement**  
(Réponse humanitaire parallèle alignée sur les aspects techniques d'un éventuel FSS non encore opérationnel, pour préparer une éventuelle expansion horizontale. Il utilise une infrastructure parallèle plutôt que le même système)

**Portage**  
(Utilisation des structures et du système administratif associé au FSS mais avec des objectifs programmatiques différents)

ALIGNEMENT STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL

**Expansion Verticale**  
(Programmation complémentaire : ajout d'une couche, approfondir l'impact du FSS en raison d'une évolution de contexte ou d'un nouveau choc ou de nouveaux objectifs)

**Expansion Horizontale**  
(Alignement au FSS pour l'amélioration de la couverture en lien avec un manque de financement ou un nouveau choc)

**Systèmes nationaux**  
(Lorsqu'ils sont suffisamment mûrs et solides, les FSS des gouvernements prennent en charge les réponses aux chocs et aux catastrophes, dans le respect des principes humanitaires)

<sup>1</sup> Adapté de [OPM](#)

<sup>2</sup> Adapté de [Banque Mondiale](#)

<p><b>3. Définition des critères d'éligibilité / ciblage</b> (Est-ce que nous ciblons les mêmes groupes ? Partageons-nous des objectifs communs ? Devrions-nous appliquer les mêmes critères / méthodologies de ciblage - approche PMT vs approche cycle de vie ?)</p>							
<p><b>4. Coordination et gouvernance</b> (Avons-nous besoin de deux systèmes de coordination parallèles : Groupes de travail Cash + structure gouvernementale ? La structure gouvernementale est-elle suffisamment solide ? Y a-t-il des questions humanitaires spécifiques qui nécessitent une coordination parallèle ? Certains organes de coordination et certaines conversations pourraient-ils être joints ou codirigés ? Les rôles et les responsabilités en cas d'urgence sont-ils clairement définis ?)</p>							
<p><b>5. Systèmes d'enregistrement, d'inscription et d'administration</b> (Quel est l'état d'avancement du registre social ? Dans quelle mesure est-il inclusif ? Quels sont les systèmes de sauvegarde mis en place pour protéger les données des bénéficiaires ?)</p>							

<p>Existe-t-il des procédures opérationnelles permanentes claires pour le partage et la gestion des données ? Le système administratif de protection des données est-il en place ? Dans quelle mesure est-il mûr pour inclure des informations provenant de la programmation humanitaire ? Y a-t-il des enjeux en matière de protection ? Quelles sont les capacités des acteurs à gérer une charge de travail soudainement plus importante ? Les systèmes administratifs existants peuvent-ils s'interconnecter ?</p>							
<p><b>6. Définition du type de transfert, du montant, de la fréquence et de la durée</b> (Quels sont les seuils convenus existants : MEB, seuils de pauvreté, salaires minimums ? Est-ce qu'un type de transfert similaire pourrait permettre d'atteindre les objectifs d'interventions spécifiques ? Est-il nécessaire de prévoir un complément, une révision, une durée ou une fréquence différente ?)</p>							
<p><b>7. Modèle de mise en œuvre et paiement</b> (Existe-t-il des mécanismes de distribution permettant de distribuer des fonds à grande échelle dans tous les domaines d'intervention - flexibilité, portée, capacités, acceptation - ?)</p>							

<p>Existe-t-il des accords-cadres permettant l'alignement de tous les acteurs opérationnels ? Pouvons-nous négocier des frais standard avec les Fournisseurs de Services Financiers (FSF) ? Y a-t-il des économies d'échelle à réaliser ?</p>							
<p><b>8. Mécanismes de gestions des appels et des plaintes</b> (Y a-t-il un risque de protection ? Indépendance ? Peut-on les combiner ? Y a-t-il un système national en place ? Qui est responsable de la gestion des cas et de l'ajustement des programmes par type de plaintes ?)</p>							
<p><b>9. Gestion de l'information / Rapportage</b> (Les ressources et les outils peuvent-ils être combinés ? Risque de double emploi ? Besoins spécifiques ?)</p>							
<p><b>10. Suivi, Evaluation, Redevabilité et Apprentissage</b> (Devrait-il y avoir un ensemble d'indicateurs communs ? La contribution au Programme National de Protection Sociale doit-elle être contrôlée ? Les outils doivent-ils être harmonisés ?)</p>							

## CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES POUR FIXER LE NIVEAU D'INTÉGRATION SOUHAITABLE :

- Quel est le type de besoins auxquels répondent les acteurs humanitaires : prise en charge de réfugiés ?
- Catastrophe soudaine ou à évolution lente ? Insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique ? Insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë ? Est-il nécessaire de passer à une réponse structurelle plutôt qu'à une réponse adaptée aux chocs ?
- Quels sont les risques liés aux principes humanitaires et à la protection des bénéficiaires (y compris la protection des données et les vulnérabilités de groupes spécifiques) ? S'agit-il d'une crise liée à un conflit ?
- Le gouvernement en fait-il partie ?
- Quelles sont les compétences et les capacités techniques nécessaires pour rendre cette articulation opérationnelle ?
- Quel est le degré de maturité du système administratif, sa flexibilité et la manière dont la collaboration peut se faire ?
- Les priorités du gouvernement et les priorités humanitaires sont-elles compatibles ou complémentaires ? (Sensibilité à la nutrition, programmation en lien avec l'éducation, protection...)
- Comment apprécie-t-on l'envie de collaborer des deux parties ?
- D'où vient le financement ?
- Quel est le rôle de la gestion des risques de catastrophes (GRC) ? Quel est le lien entre la résilience à long terme du gouvernement et les programmes et approches humanitaires ?